

### ÉTAT-CIVIL

4 Novembre 1673 : Décès de Laurent Cuvillier qui était garde des bois au terroir d'Archies pour le compte de l'Abbé de Vermand.

12 Juillet 1707 : Baptême de Louise-Elisabeth-Charlotte, fille de Jean Bénard, fermier de Herchies et d'Elisabeth Moreau.

Parrain : Jacques Cottin, remplaçant Louis de Hourlier, procureur de l'Abbaye de Vermand.

Marraine : Charlotte Bendier, fille de Nicolas Bendier, ancien mayeur de la Ville de St-Quentin.

11 Décembre 1782 : Baptême de Marie-Joseph-Alexandrine, fille d'Alexandre René Bénard, fermier d'Archy et d'Anne-Marguerite Fouquier.

### PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE BOHAIN

Le 21 Pluviôse 3<sup>e</sup> année de la République un déonmmé Bénard d'Archy a été commandé par la Municipalité de Bohain pour un convoi de St-Quentin au Catelet.

### SOURCES

Dodeman, *Conférences sur la Ville de Bohain*.

Petreaux, *Notice sur la Ville de Bohain*.

Melleville, *Dictionnaire Historique du Département de l'Aisne*.

Piette, *Statistiques du Canton de Bohain*.

Colliette, *Histoire du Vermandois*.

Ouvrages qui se trouvent à la Bibliothèque Municipale de Saint-Quentin.

Février. — Communication de M. COLLART :

### FÉLIX DAVIN (1807-1836)

Poète, romancier et journaliste de talent saint-quentinois de l'époque romantique, promis à la notoriété, hélas disparu à 29 ans.

Louis Félix Davin est né de parents commerçants le 24 avril 1807. Brillant élève du Collège des Bons Enfants à Saint-Quentin, il prend goût à la littérature et montre peu d'inclination pour le métier de commis en tissus qu'on exige de lui ; dès l'âge de 15 ans, il produit de petites poésies d'inspiration biblique, des élégies chantant un bel amour bientôt déçu. L'occasion d'un concours de poésie ouvert par la Société Académique en 1828 le fait s'essayer à l'épopée : *Une Vision*, long poème en six chants, célébrant la défense de sa ville natale en 1557, le fait couronner ; ce n'est pourtant pas une pleine réussite ; malgré de belles envolées, le poème manque de plan et de rythme. Il renonce au genre. En collaboration avec son ami Henri Martin il écrit un petit roman Wolfthurm et revient à

l'élégie ; il s'y montre attachant et émouvant par le choix des sujets plutôt graves et tristes, pittoresque dans ses évocations, forçant à la méditation après lecture. Quelques-unes de ces pièces sont lues (Le poète, Avril, La jeune mourante, Le bonheur, Le jeune mourant, A mon ami Desenne) qui montrent son inspiration toute de sensibilité mélancolique, l'originalité d'une pensée limpide, nuancée, profonde et bien rythmée. Ainsi a-t-il triomphé dans deux concours, celui rappelé ci-dessus et celui de la Loge « L'Humanité » qui nous vaut Las Casas ; sa passion pour la Liberté et sa générosité le font s'associer à un jeune ami chansonnier pour publier un recueil de poésies et chansons au profit de l'indépendance grecque.

Il a de l'ambition et veut percer. Il gagne Paris. Il fréquente le cénacle de V. Hugo (1828). Après 1830, il s'enflamme pour la politique des libéraux, passe au Figaro, adresse une épître en vers à Montlosier sur les Jésuites. Il vit difficilement, mais travaille dur, publiant en quelques années douze romans avec succès (Les deux lignes parallèles. Une séduction. Ce que regrettent les femmes. L'histoire d'un suicide. La maison de l'ange, le plus important. Une fille naturelle). Dans le *Littérateur Universel* la critique parisienne rend justice à ses mérites ; un éditeur lui demande une préface pour une édition des œuvres de Balzac.

Tant de travail et la vie de bohème ont altéré sa santé. Sa famille le rappelle à Saint-Quentin. Il se rétablit. Il crée *Le Guetteur* le 11 septembre 1831 « qui doit tout voir, tout dire ». Il l'anime avec intelligence et beaucoup de courage car sa politique de gauche effarouche les industriels qui craignent toujours pour leurs intérêts immédiats, tandis que lui rêve d'un trône entouré d'institutions républicaines. Il en fut à la fois le rédacteur, l'imprimeur, le reporter et le distributeur, le conduisant au plus grand succès dans l'arrondissement, aidé par Calixte Souplet qui lui succédera à la tête du journal après le 3 août 1836. Marié à Mlle Louise Quequignon, il laissait une veuve et une fillette d'un an.

Aujourd'hui, ses œuvres ont disparu de nos bibliothèques locales ; si l'on y peut encore lire ses meilleures poésies, on n'y peut connaître ses romans qu'à la Bibliothèque Nationale qui les possède tous ; ce n'est qu'imparfaitement qu'il est possible d'apprécier le journaliste, les vieilles collections du *Guetteur* étant en grande partie détruites. Il est hélas quasi méconnu ou pour le moins bien oublié ; une rue de Saint-Quentin rappelle son nom, sans plus. Sa mémoire mérite beaucoup plus.

## SOURCES

Recueil de chansons et poésies diverses, 1828.

Bluets et Perce-Neige (Revue 1846).

Le Guetteur, 1831.

Mars. — Communication de M. LEROUX :

LE PATOIS PICARD,  
SES ORIGINES LATINE ET FRANQUE

On s'imagine assez généralement que ceux qui parlent patois déforment tout simplement le français. Mais, attention ! N'oublions pas que les dialectes ont pris naissance à une époque où il n'y avait même pas de France... ou si peu ! Non, tout cela a germé dans les pas des légions romaines et s'est enraciné là où l'implantation a été suffisamment dense. Mais la semence, je veux dire le latin populaire, n'était pas garantie à 99 % de pureté et le sol, je veux dire le substrat local, était de compositions bien diverses.

Soutiendrait-on que l'espagnol, le portugais ou le roumain dérivent du français ? Et pourtant, eux aussi n'ont été au départ que des dialectes.

Qu'on se persuade donc que le picard est aussi vieux que le français et, sur bien des points, je dirai même qu'il lui est antérieur car il a beaucoup moins évolué que le français actuel qui n'est autre, après tout, que le francien ou patois de l'Île-de-France qui s'est propagé et poli au cours des siècles en corrélation directe avec l'extension du domaine et des pouvoirs du souverain. Certes, notre picard est en voie de disparition mais finalement, de Liège à Dieppe et de Calais à Laon, il aura fallu l'école gratuite et obligatoire, les grandes guerres et les moyens de transport rapides pour le bousculer sérieusement.

Nous avons pourtant conservé des tournures du temps où l'article et même la préposition n'existaient pas. Le paysan du Vermandois va toujours « à camps » et quelquefois aussi « à messe ». « Il carrie fient » et « seume blé » tout comme il y a 10 siècles.

Bien souvent son adjectif précède le nom. Il traitera un lourdaud de lourd cul, un obséquieux de plat cul, un lambin de long cul. Invariablement les nombreux lieux-dits de Picardie qui concernent les affleurements calcaires s'appellent « Chés Blancs Monts ». Et puis les grammairiens ont changé la syntaxe, d'autres règles ont prévalu mais qu'importe ! Blanc bonnet et bonnet blanc c'est la même chose, c'est-à-dire que pour lui c'est toujours une femme.

En passant du latin au français, bien des syllabes non accentuées ont sauté mais alors la difficulté de prononciation a souvent fait apparaître une consonne supplémentaire : cenere = cen're = cendre, insimul = ensemble.

Le picard, loin d'ajouter une troisième consonne, a tout simplement doublé l'une de celles dont il disposait déjà, en principe, la première : chenne = cendre, insanne = ensemble et il en a largement usé : tranner = trembler, fonne = fondre, chamme = chambre, pourre = poudre etc...

Ces consonnes doubles qui facilitent singulièrement la prononciation et en accélèrent le débit sont un des gros atouts de notre dialecte. On a pu dire que la rapidité d'élocution traduisait la franchise picarde.

Deux particularités marquent indubitablement notre patois : le « ch » et le « k ».

1) Alors que devant « e » et « i », le français assibille le « c », c'est-à-dire lui donne le son de « s », le picard passe au « ch » : fichelle, déchider.

2) Il remplace quelquefois le « s » et souvent deux « s » : chavoër pour savoir, laiche el lé trainquile.

3) Il est à la base du subjonctif : qu'ej prinsche, qu'nos fuschiers.

4) Il apparaît derrière un « t » suivi de « ié » ou « ier » en français : amitché, mètcher.

5) L'article défini, à demi démonstratif en picard, le ramène bien souvent aussi : ech gaïmbon, ch'l'osieu, ch'el femme, chés villages etc...

Au « ch » français devrait correspondre le « k ». Or, par toutes sortes d'acrobaties, on a cherché à l'éviter. Pourquoi « cat » pour chat et « quien » pour chien ? Ne serait-ce pas parce que les études patoisantes ont eu une grande vogue entre les deux guerres de 70 et de 14 et que ce « k » fleurant trop le germanique n'était guère alors en odeur de sainteté ? Et pourtant !

Lorsqu'éclata la guerre de 39, j'eus en particulier dans ma section deux amis, l'un de Bouchavesnes, à 5 km de Péronne et l'autre d'Hilbesheim, près de Sarrebourg et dans les conversations de ce Picard et de cet Alsacien, bien des puces allaient me chatouiller les oreilles.

En « septempe », sur la « frontchère », leurs « lanques » sèches appréciaient plutôt le vin que la « limonate ». Plus tard, au repos, l'Alsacien nous fit part qu'un de ses « onques » sollicitait un coup de main pour « l'arrachache » de ses « bett'rafes » et qu'il faisait de la bonne « andouille »... Curieuse similitude de prononciation, n'est-ce pas ?

Pendant quelques années, d'autres soucis allaient m'accaparer et puis, un jour, je lus des ouvrages de Vincent et de Rostaing sur la formation des noms de lieux. Vincent relevait pour les quatre départements lorrains — Moselle, Meuse, Meurthe-et-Moselle et Vosges — respectivement : 13 + 23 + 16 + 13 = 65 noms de formation germano-romane se terminant par « court » (du latin *curtis* = ferme) alors que pour notre région d'Artois-Picardie, il en trouvait 93 ! soit 31 dans la Somme, 29 dans le Pas-de-Calais, 19 dans l'Aisne et 14 dans le Nord, soit 28 de plus que dans une Lorraine toute proche de la frontière linguistique.

Lors d'une conquête, on admet généralement que ce soit la

langue des plus civilisés qui finisse par l'emporter, non sans quelques emprunts à celles de leurs adversaires, mais que l'on invoque si l'on veut l'esprit d'imitation — le snobisme n'est pas d'avant-hier et le franglais ne date pas d'aujourd'hui — il n'en reste pas moins que le nombre des localités qui prirent des noms germaniques est assez impressionnant. Citons dans l'Aisne Foucaucourt de Fulcald, Rocourt de Radulf et Bertheincourt de Bertin.

Avec la terminaison « y » (de acus = domaine), nous avons Landouzy de Landold et Busigny de Boso. De la même racine, n'oublions pas son proche voisin Bohain (dans les premiers écrits connus Boshang ou Boshaing, hang ou haing provenant du verbe allemand hängen = pendre ou dépendre de...).

Avec « ville », Aisonville de Aizo et Bernoville de Berno.

Nous avons même dans notre département des localités qui portent le nom de la tribu qui s'y fixa : Allemant et Germaine.

Le « i » latin a généralement donné « i » en français et « ei » en allemand (vinum = vin = wein, villare = villers = weiler) et là encore une influence franque semble se révéler dans les mots les plus usuels : veine (vigne), seine (signe), freine (farine), bobaine (bobine), foueine (fouine), feine (fine), racheine (racine), faischeine (fascine), équeine (échine), etc...

Pour « une », nous disons « eine ». Pour « non », faut-il écrire « nin » ou « nein », pour « mon », « min » ou « mein » ? L'expression « meine part » (nulle part) est également très intéressante car « keine » pourrait bien être une contraction de « Nicht eine » (allemand : keine) = pas une = nulle, du latin « nulla » dont nous voilà bien loin !...

Je voudrais pour terminer attirer spécialement l'attention sur quelques mots et quelques locutions :

*écrameuler* : écraser en meulant, réduire très fin.

*querbuter* : (quer = tomber) = tomber après avoir buté.

*dévitrouiller* : se dit de quelque chose qui était bobiné et qui se dévide en désordre.

*réquipoéler* : (latin requirere et pilus). Demander, exiger jusqu'aux poils (Cf. l'expression = on n'est pas à un poil près).

*gaiolé* : de même que le mot français piolé — du radical pie — signifie bicolore, le picard a formé à partir de « ga » = « gai » = geai le mot « gaiolé ». Il correspond à multicolore.

*avoér ahure* : (a = privatif et heur = chance) c'est avoir accident ou des ennuis.

*Du travail à l'heure l'heure* = à l'heur l'heur = à la chance la chance = à l'à peu près = exécuté sans goût.

*Il y a belle lurette*. Au 17<sup>e</sup> siècle, l'heurette c'était la demi-heure ; alors de même que l'on dit : il y a belle heure que je suis rentré, je pense que l'on a dit en picard, il y a belle hurette que je suis couché et belle hurette serait devenu belle lurette...

*Foère eine ribouldingue* : (allemand Ribe = prostituée et

dinguer = flâner, errer sans but). Tournée de ribauds ou bordée de marins, d'une manière générale c'est faire la foire.

*Valdinguer* : envoyer dinguer c'est envoyer promener, congédier brusquement, avec « val » en plus, la promenade risque de mener assez loin.

*Dégribouler* : (degré et bouler = tomber). Tomber par degrés. En français : dégringoler.

*Campousser* : (champ et pousser). Pousser aux champs, mettre à la porte.

*Vintvoler* : (vent et voler). Jeter au vent, jeter au loin avec force.

*S'aguil(l)maincher* : s'emmancher à « guille », c'est-à-dire à cheville, solidement. Se lier, s'associer : s'aguilmaincher d'une donzelle.

*Kienpoél* ou *kiendint* : chiendent.

Ribouldingue, valdinguer, dégribouler, campousser, vintvoler, s'aguilmaincher, kienpoél, kiendint (et même chiendent), voilà des mots composés assez curieux où le déterminant précède le déterminé et qui doivent venir de bien loin à travers les siècles.

*Inge*. : « T'as eine belle inge ed lapins », c'est-à-dire espèce. Inge c'est en somme engeance dont la base d'après le Larousse serait le verbe enger mais si vous cherchez ce mot, vous ne trouvez aucune explication complémentaire. Je pense que « inge » est le suffixe collectif « ing » qui est à l'origine de tous les anthroponymes purement germaniques de la Lorraine et de la Flandre, les premiers se terminant en « ange » et les seconds en « ingues » (Affringues d'Alfred, Bonningues de Bono dans le P.-d.-C.). Racrange s'appelait autrefois Racheringa c'est-à-dire les gens de Racher. Ét la Lorraine elle-même, n'est-ce pas l'ancienne Lotharingie, le pays des gens de Lothaire, de l'engeance, de l'inge de Lothaire ? (en allemand : Lothringen).

Avril. — Communication de M. COLLART :

## LES REGISTRES DE CATHOLICITÉ DU VERMANDOIS

Au 17<sup>e</sup> siècle les actes d'état-civil sont rudimentaires, imprécis, enregistrés sans goût, sans soin, d'une écriture hâtive ; pour éviter les blancs, les actes sont sans marge, sans désignation initiale ; collés les uns aux autres, ils forment une masse compacte difficile à consulter ; ils ne comportent pas de tables alphabétiques ; l'orthographe y est peu respectée ; les noms de pays tout proches comme les noms de personnes sont écrits phonétiquement, sans souci de concordance avec les signatures apposées. Leur rédaction n'est pas uniforme ; elle est fonction de la culture du prêtre et de son caractère ; elle est aussi commandée par la condition des personnes qu'ils concernent.

Au 18<sup>e</sup> siècle, tenue et rédaction s'uniformisent et s'amé-

liorent très nettement ; les registres sont pour la plupart des modèles pour les secrétaires de la Révolution quand ils passent aux maires en novembre 1792.

Les actes se rapportant à des personnalités importantes énoncent toutes les qualités des ecclésiastiques et des nobles cités : « Charles, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique Archevêque, Duc de Cambrai, Pair de France, Prince du Saint Empire, Comte de Cambrais », « Haut et puissant Seigneur Marc Louis de Caulaincourt, Chevalier, Marquis, Seigneur châtelain de Caulaincourt, Verchy, Beauvois, Tombes, Tertry, Le Ménil, Bihécourt, Trefcon en partie, du fief des Bois, des parties d'Eppeville, du fief de Faucompré sis à Roupy et autres lieux, Grand bouteiller héréditaire de l'Abbaye royale de Saint-Denis en France, Commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Denis, Maréchal des Camps et Armées du Roy ».

Aussi trouve-t-on plusieurs pages d'un texte serré pour un mariage princier alors que celui d'un pauvre hère se borne à ceci : « Le 29 de may 1696 ont contracté mariage avec les cérémonies ordinaires de l'Église, Pierre Bisuisque de la paroisse de Monchy-Lagache et Marguerite Gourlin de cette paroisse (Beauvois) ».

Les naissances sont partout nombreuses ; longtemps les curés ne baptisèrent que les nouveau-nés issus de chrétiens ; en danger de mort ceux-ci étaient ondoyés par la matrone ou la sage-femme, « même sur la main qui surgit en donnant des signes de vie » ; après l'Édit de 1509 du roi Henri II, tous les enfants obligatoirement déclarés sont baptisés.

Les mariages nobles sont souvent ceux d'époux consanguins, dispensés par l'Évêque ou le Pape selon le degré. Les femmes, même du peuple, convolent entre 25 et 35 ans et les hommes souvent après 30 ans.

On mourait jeune, même chez les nobles ; quelques ecclésiastiques vécurent très vieux ; beaucoup de femmes mouraient en couches ou de leurs suites ; les enfants disparaissaient fréquemment dans le premier âge, ou de 4 à 5 ans et de 12 à 16 ans. On enterrait le lendemain du décès à 7, 9, 11, 14, 15, 16, 18 heures et aussi le soir même quand l'état du cadavre l'exigeait ; par autorisation de justice s'il s'agissait d'un suicide, d'un accident ou d'un crime.

Sur les pages demeurées libres de quelques registres sont parfois consignées des notes sur les baptêmes de cloches, de récentes réparations à l'église, des pèlerinages accomplis en Franche-Comté par certains fidèles, des incendies ayant anéanti une plus ou moins grande partie de la paroisse, des vols commis aux tronc des calvaires ou dans l'église. Souvent il s'agit de simples indications aide-mémoire pour les desservants mais fort utiles pour l'historien ou encore de memorandum confiés à la postérité sur les intempéries, le passage de quelque roi ou prince, des récriminations sur des confrères, des officiers

royaux, de gros décimateurs n'accordant aux desservants que trop maigre rétribution comparée à celle du clerc maître d'école.

La consultation de la suite de ces registres d'une même paroisse recrée de façon curieuse, avec un peu d'imagination, l'ambiance du village aux différentes époques ; on y suit avec intérêt, parfois avec plaisir ou compassion, le sort de ses familles, pour la plupart de souche ancienne ; transparaissent les effets d'épidémies, d'invasions, de luttes intestines ; on découvre curieusement la formation de noms et prénoms inspirés par l'époque ; on sourit de la consonance de sobriquets nés du physique ou du caractère. Les registres de catholicité, enrichis de notes, sont une précieuse source d'information facilement consultable.

### SOURCES

Registres de catholicité du Vermandois.

Mai. — Communication de M. TRIOU :

#### LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE A SAINT-QUENTIN AU DÉBUT DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Étude de documents de la Bibliothèque Municipale des séries 1H, 2, 3, 20, 21, 22, 49, 65, 66, et de la presse locale à propos du remplacement.

Après 1815, le recrutement de l'armée a été organisé non plus d'après le système de la conscription, si impopulaire, mais par le principe des engagements volontaires. Le volontariat ne donnant pas les effectifs suffisants, on eut recours au tirage au sort des conscrits pour parfaire chaque contingent annuel. Pour les conscrits qui tiraient un mauvais numéro, la faculté de remplacement leur permettait cependant d'échapper au Service. Nous disposons pour Saint-Quentin, d'un certain nombre de documents concernant ces problèmes ; ce sont les registres d'appel des conscrits et ceux des conseils de révision ; les registres d'engagements volontaires, les annonces de remplacement. Ces archives, à côté des renseignements proprement militaires, donnent un certain nombre de détails sur la vie quotidienne, l'état de santé des jeunes gens, et nous permettent de lier l'importance du chiffre des soldats aux fluctuations de l'activité économique de Saint-Quentin.

Il serait fastidieux de dépouiller tous ces registres ; de plus certains sont manquants. Il a été procédé par sondages en étudiant les dossiers des classes 1826, 1836, 1846.

Le pourcentage des conscrits bons pour le service est toujours assez réduit. Il s'élève pourtant peu à peu. En 1826, sur 100 jeunes gens, 29 sont reconnus bons pour le service. Cette proportion s'élève à 36 sur 71 en 1836, soit environ 50 % et à 38 sur 68 en 1846, soit 55 %. Il semble donc que la santé publique s'améliore peu à peu. Ce n'est peut-être qu'une impression. En effet, tous les conscrits, sans aucune exception,

présentaient des demandes d'ajournement pour différentes raisons physiques, et les besoins en hommes de troupes étaient sans conteste plus importants après 1830 et les débuts de l'occupation de l'Algérie. Par ailleurs, les raisons d'exemption sont demeurées les mêmes pendant toute période.

Les maladies et tares diverses nous donnent une piètre idée de la santé populaire de cette époque. La longue file des conscrits, lors du Conseil de révision, devait ressembler à une sorte de Cour des miracles et certaines tares ou infirmités sont inquiétantes. Que penser de ces jeunes gens de 20 ans affligés de varices, de hernies de toutes sortes ; souffrant de taches sur les yeux ; d'ophtalmies chroniques, marqués par le rachitisme qui donnait à 8 % en 1826 une taille inférieure à 1 m 50, atteints de la teigne, de la carie de toutes les dents. Ces maladies ne sont pas le fait de certains ouvriers et ne tiennent pas à des activités particulières. L'enquête de Villermé, qui donne des renseignements jusqu'en 1836, est d'accord sur ce point. Il est même probable que des tableaux de recrutement portant sur des régions rurales donneraient des renseignements plus inquiétants encore.

Ces diverses affections étaient assez conséquentes, surtout si l'on songe que le Conseil de révision se passait après le tirage au sort et que de nombreux jeunes gens devaient ainsi manquer pour constituer un contingent suffisant.

#### Le Remplacement. —

Le principe du remplacement était assez simple. Il fallait pourtant trouver un jeune homme consentant, qui soit bien conformé, et admissible par le Conseil de révision, et en même temps assez sérieux pour assurer un remplacement effectif. En effet, le remplacé était responsable de son remplaçant pendant un an, et devait se rendre au régiment si ce dernier désertait avant douze mois. Un certain nombre de sociétés assuraient les jeunes gens contre les risques du service militaire ; la plupart du temps des hommes d'affaires, souvent des notaires se chargeaient de ces entreprises. Chaque année, on voyait fleurir dans la presse, des annonces destinées aux pères de familles ; je vais en donner quelques exemples, pris dans le Journal de Saint-Quentin et le Guetteur (le journal de Saint-Quentin plus lu, et destiné à une clientèle plus aisée recevait davantage d'annonces).

*Maison de Lorraine. M. Cerf, demeurant à Laon, rue Serurier N° 32, a l'honneur de prévenir MM. les pères de familles que comme par le passé, il assure contre les chances du sort les jeunes conscrits de la classe... S'adresser pour traiter : pour le canton de Saint-Quentin à M. Lanet Père, rue Saint-Jean N° 37 ; pour le canton de Bohain, à M. Toffin à Bohain, à M. Delacourt à Croix-Fonsomme, à M. Picard à Saint-Simon. Pour le canton de Vermand, à M. Duplaquet à Trefcon, à M. Favereau à Ribemont, à M. Laoust à Saint-Quentin ; pour Le Catelet, à M. Azambre et à M. Floquet à Moy ; une somme de*

50.000 F est destinée à garantir toute transaction, par M. Devant banquier. Suit une longue déclaration de M. Devant, garantissant que cette somme restera en garantie tant que les jeunes gens n'auront pas été remplacés.

*Recrutement.* Dans l'intérêt des familles, je crois devoir informer le public que je suis chargé de la direction de l'assurance générale pour le recrutement de la Maison Koch et Fils qui offre, d'après nos réclamations, toutes les garanties qu'il est possible de trouver. M. Graux à Lanchy, canton de Vermand.

*Assurance Militaire.* Il y aura réunion en l'étude de M<sup>e</sup> Guilbert à Vermand à l'effet d'arrêter les bases d'une association mutuelle entre les jeunes gens du canton de Vermand, contre les chances du tirage au sort. Ceux qui voudront participer à cette association, la seule qui n'offre aucun danger, sont engagés à se trouver à cette réunion sollicitée par plusieurs pères de famille.

Les jeunes gens qui désirent se faire assurer contre les chances du tirage au sort peuvent avoir confiance, s'adresser à M. Cavel, agent d'affaires à Moy. La Maison dont il est le représentant, exerce depuis 16 années et a toujours satisfait à ses engagements avec la plus scrupuleuse exactitude. Les prix sont modérés et beaucoup en dessous des autres maisons. M. Cavel est autorisé à traiter moyennant 800 F à forfait dans le canton de Ribemont et à accorder aux pères de famille toute facilité de paiement.

On remarque que divers moyens s'offraient à ceux qui voulaient éviter d'aller sous les drapeaux. Mais les risques étaient grands lorsque l'on s'adressait à des intermédiaires peu sérieux, qui n'exécutaient pas leurs engagements, ou qui fournissaient des remplaçants insuffisants. Remarquons que la somme demandée était considérable : 800 F or, soit deux ans de salaire d'ouvrier — environ. Inutile de souligner que les jeunes gens de condition modeste n'avaient aucune chance de se payer un homme.

Voici enfin une annonce qui semble devoir donner toute garantie aux pères de famille : Association Mutuelle. Afin d'éviter que les jeunes gens remplacés soient responsables de leurs remplaçants, la Maison Vitu de Reims, forme par arrondissements une association moyennant une somme fixe. Elle se charge des remplaçants et répond des remplaçants pendant le temps prévu par la loi (1 an) ; la mise des assurés libérés par leur numéro, réformés, exemptés, est déposée dans les mains d'une personne désignée par les assurés eux-mêmes, et n'est versée à la Compagnie que lorsque celle-ci a justifié du remplacement des jeunes gens faits soldats.

La mise des jeunes soldats est convertie après le remplacement en un billet à treize mois, avec la condition qu'il sera nul si la présence du remplaçant au corps n'est pas prouvée à l'échéance. (M. Desteuque Capitaine en retraite, rue Croix Belle Porte N<sup>o</sup> 18). Ainsi la sécurité semblait-elle assurée. Il y avait

même des personnes qui assuraient une somme suffisante au rachat éventuel de leur enfant par des versements annuels à partir de la naissance de leur fils.

Nous manquons de renseignements sur le chiffre des jeunes gens remplacés à Saint-Quentin. Il devait être cependant important, quoique au-dessous de la moyenne, la population de la Ville étant de condition très modeste. Mais la liste impressionnante des demandes d'ajournement laisse à penser que le désir de n'être pas soldat était général.

M. Villermé nous fait connaître que pour toute la France, sur les 80.000 hommes du contingent de 1834, il y a eu 12.871 remplacés.

#### Engagements Volontaires. —

Un certain nombre de jeunes gens s'engageaient dans l'armée, en devançant l'appel, ou faute de travail. Ceci nous paraît d'autant plus évident que le nombre de ces engagements est lié étroitement aux crises économiques. Lorsque le travail a manqué dans les manufactures, les engagements sont devenus plus nombreux. L'étude de la profession des jeunes gens engagés donne les renseignements suivants : 248 engagements se sont produits entre 1831 et 1847. Il nous manque des renseignements en dehors de cette période. Sur ces 248 cas, 126 sont des artisans de la Ville, il semble qu'il y ait là l'essentiel du recrutement. Puis on trouve un fort contingent d'ouvriers du textile, (45) principale activité de Saint-Quentin. Les employés de commerce sont 27 ; les agriculteurs sont peu nombreux (12) ; on constate un certain nombre de professions variées : 5 étudiants, 3 domestiques, un postillon, un professeur d'écriture, un artiste dramatique ; 5 sont sans profession seulement. Il semble que ce ne soit pas l'oisiveté, mais le manque occasionnel d'emploi qui ait poussé ces jeunes gens vers la carrière des armes. Il faut remarquer que l'arme la plus demandée est celle des Chasseurs d'Orléans et par conséquent une des unités les plus remarquables de la conquête de l'Algérie.

Le problème du recrutement de l'armée n'est pas un aspect essentiel de cette période de l'histoire de France, période calme, sans conflit important. Cependant, on peut remarquer combien la classe ouvrière et les artisans ont été touchés par cet impôt du sang, dont les classes aisées pouvaient exempter leurs enfants, ce qu'elles ne manquaient pas de faire. On peut remarquer aussi combien la répugnance à l'égard du métier militaire semble exister dans l'esprit de chacun. Et, pourtant, lorsque la misère, conséquence du sous-emploi, se faisait sentir, l'engagement dans l'armée apparaissait comme un dernier moyen de vivre pendant une période difficile.

Juin. — Communication de M. SAGET :

#### L'ILE DE MADAGASCAR

Septembre. — Communication de M. SAGET :

#### L'ARCHIPEL DES COMORES

Octobre. — Communication de M<sup>e</sup> GORISSE :

## LE DISTRICT DE SAINT-QUENTIN

15 JUIN 1791 - 28 OCTOBRE 1794

Le District de Saint-Quentin était une circonscription administrative correspondant approximativement à l'arrondissement actuel. Il avait à sa tête un conseil à l'origine de 11 membres, qui entra en fonction le 15 juin 1791 ; il succédait au délégué de l'Intendant ; il en avait tous les pouvoirs administratifs, judiciaires, militaires, financiers, et autres ; il était indépendant, il recevait les instructions du Gouvernement ou du Conseil Général, mais n'était pas obligé de les exécuter. Il n'avait lui-même aucune autorité sur les municipalités et sur la Garde Nationale qui constituait la Police ; elle-même, composée de citoyens, élisait ses officiers ; mais il avait une puissance morale considérable, il l'exerçait par la douceur et la persuasion. Il fut renouvelé en janvier 1793 après l'avènement de la République.

Le choix du jour des élections était laissé à l'initiative des Citoyens ; elles s'échelonnaient sur quelques mois. Elles étaient à deux degrés et se faisaient par des assemblées. Une dite primaire était tenue dans chaque Commune, plusieurs dans les Villes divisées en sections ; elles désignaient les électeurs qui se réunissaient d'un commun accord au chef-lieu de canton, ceux-ci élisaient les membres du district, un par canton, deux dans les plus importants. En fait, entrant qui voulait dans la salle de réunion ; le plus âgé présidait, il donnait la parole à qui la voulait ; les candidats se déclaraient ; s'il n'y en avait qu'un, c'était généralement le cas, il était élu par acclamation, s'il y en avait plusieurs, il était procédé au vote par bulletins plus ou moins ouverts. Peu de monde venait aux assemblées ; la grande majorité des citoyens s'en désintéressait ; aucun quorum n'était exigé ; tout se passait dans le calme ; il n'est relevé qu'une bagarre à Hargicourt le 28 octobre 1792. Un citoyen donna à un contradicteur deux coups de baïonnette, il ne causa que des blessures légères ; un autre brandit un pistolet qui n'était pas chargé ; les deux membres du district, présents, ajournèrent l'élection au dimanche suivant, ils furent hués, ne purent être reçus par aucun aubergiste et durent regagner Saint-Quentin dans la nuit par leurs propres moyens.

Le conseil se réunissait à la ci-devant Abbaye d'Isle. Les séances étaient publiques. Chacun pouvait se mêler aux discussions et exprimer ses doléances. En décembre 1792, ce sont les femmes de Montescourt et de Jussy qui manifestent contre la fermeture de leur Église ; en février 1793, les pétitionnaires réclament du pain ; le 22 février, ce sont les Volontaires qui demandent des armes, des équipements pour partir aux Armées. La salle des séances est envahie, les membres du Conseil insultés, menacés. Ils se déclarent le 30 mars engloutis par les protestations de toutes sortes ; en janvier 1794, ils constatent que le Public est si nombreux qu'il n'est plus possible de déli-

bérer ; ils décident que les pétitionnaires ne seront introduits qu'à partir de 11 heures du matin à tour de rôle et en petit nombre. Les délibérations ne pourront plus être interrompues.

Vingt employés composaient le Secrétariat ; ils étaient mal payés, s'absentaient souvent, ne respectaient pas les heures d'ouverture du Bureau. Ils recevaient de fréquentes observations, mais n'en tenaient pas compte. Il n'y avait pas de budget annuel ; à la fin de son mandat, le conseil présentait son compte financier, son successeur l'acceptait sans discussion et sans même le lire.

Robespierre prit le pouvoir en juillet 1793 ; il décida la suppression de toutes élections et la nomination de tous les fonctionnaires par le Gouvernement. Le Commissaire des Représentants du Peuple vint de Laon en janvier 1794 ; il désigna les nouveaux membres, maintint quelques anciens, Duplaquet, Paringault, Niay ; cette nouvelle assemblée fut plus énergique. Tout citoyen qui n'exécutait pas les ordres reçus, était déclaré suspect, il pouvait être arrêté, déferé au Tribunal Révolutionnaire de Paris ; en fait, si beaucoup de personnes furent arrêtées, personne ne fut guillotiné.

En fin juillet 1794, Robespierre fut destitué, ce fut une grande déception ; il avait libéré de l'ennemi le district et réduit les adversaires de la Révolution ; en octobre, l'assemblée fut renouvelée ; trois ci-devant membres furent maintenus, les autres furent révoqués en raison de leur fidélité à l'Incorruptible.

L'ex-président Charles-Vincent Duplaquet fit un discours d'adieu lors de l'installation du nouveau Conseil. Il traça l'existence mouvementée de ses collègues. « Au fur à mesure que nous nous sommes avancés, le champ de notre activité s'est agrandi. Il a fallu nous engager sans guide, sans boussole et marcher presque toujours au hasard. Nos travaux se sont accrus de toutes les parties militaires, levées de soldats, habillement, équipement ; subsistances de Paris, de l'armée, de nos concitoyens. Si on y ajoute les convulsions de l'esprit de parti, les entraves des passions, la correspondance avec les commissaires de toutes sortes, leurs lettres menaçantes, les visites insolentes de quelques-uns, la divergence des ordres contradictoires et impérieux, notre peu d'autorité et de moyens, vous accepterez sans peine que nous ne vous laissons pas plus d'ouvrage arriéré ; Citoyens, ce n'est pas sans amertume que nous lisons dans le préambule de l'arrêté, des termes injurieux à notre moralité. Nous regrettons de n'avoir pas plus à offrir à la Patrie, mais en amour de nos devoirs, de moralité civique et politique, nous ne cédon's à personne. A cet égard, nous avons marché et nous marcherons au premier rang ».

Le Conseil avait fait face aux difficultés de l'occupation de son territoire par l'ennemi. Il avait toujours défendu les intérêts de ses concitoyens sans esprit de parti ; il n'avait jamais manqué de courage ; il avait toujours eu confiance dans les destinées de la Patrie, il avait été constamment dévoué à la République et à la Liberté.

### *La Politique Agricole du Conseil du District*

Avant 1789, la plupart des terres appartenait au Clergé qui les louait moyennant un fermage déterminé par la Coutume ou l'Intendant. Les laboureurs avaient droit au renouvellement de leurs baux pour eux et leurs héritiers, les prix de leurs produits, les salaires des ouvriers étaient fixés par l'Autorité d'une façon équitable. Entre le Fort et le Faible, la liberté est oppression, le Roi est justice, tel était le principe de la Monarchie. L'Assemblée Constituante proclama la liberté de disposer des terres, de fixer les fermages, les salaires, le prix des denrées. Le désaccord éclata lors de la vente des biens du Clergé ; les adjudications commencèrent vers l'été 1792. Les laboureurs venaient en foule les empêcher ; ils insultaient les gens de la Ville qui mettaient des enchères, ils les désignaient sous le nom d'agioteurs, ils les battaient, proféraient les cris les plus séditieux à l'adresse des représentants du District. Un rapport du 3 octobre 1792 expose la question. Les laboureurs ne désiraient pas acheter parce qu'ils n'avaient pas d'argent et s'ils en possédaient, ils préféraient l'employer à accroître leurs troupeaux. Ils redoutaient d'être dépossédés par d'autres qui mettraient un fermage plus élevé. Ils voulaient le retour à la Coutume. Ce rapport n'eut pas de suite ; les scènes scandaleuses continuèrent. Sous Robespierre, les séances furent plus calmes. La vente des biens des émigrés ne souleva plus de difficulté sérieuse. Il était interdit de laisser les terres incultes. Un cultivateur ou un agioteur de Gauchy avait les siennes en Iriches en janvier 1794. Il fut prévenu que faute de les avoir labourées et ensencées dans les 15 jours, elles seraient confisquées au profit de la Commune ; les salaires furent fixés et augmentés ; le prix du blé aussi. Cependant des incidents survenaient. En août 1794, 42 moissonneurs de Saint-Gobain se coalisèrent, ils furent déportés à Neuville-Saint-Amand.

Après la chute de l'Incorruptible, le nouveau Conseil fut moins énergique. Les laboureurs se plaignaient que les agioteurs demandaient des fermages excessifs, il leur fut répondu de s'adresser aux Tribunaux ; les ouvriers se coalisaient, des membres du conseil allèrent leur expliquer qu'ils commettaient un délit. Beaucoup de terres furent laissées incultes ; les paysans se détachèrent de la Révolution ; les Commissaires du District étaient accueillis par des cris de « Vive l'Ancien Régime ».

### SOURCES

Les registres des procès-verbaux du Conseil du District aux archives départementales et du Conseil Municipal de Saint-Quentin à la bibliothèque municipale de la Ville.

Novembre. — Communication de M. COLLART :

### LES FOUILLES DE VERMAND

Mangon de La Lande en 1826 et 1827, découvrit dans le rempart même du camp, contre l'agger, près de la porte décumane, un énorme massif de 10 m × 5 fait d'une seule

assise de pierres ayant 1 m 50 × 0,66 × 0,66, lesquelles, quoique mutilées, présentaient des vestiges de sculptures, des entailles, des corniches, des encadrements ; une douzaine avaient gardé leur ornementation naturelle, face contre terre ; on y voyait des soldats au combat, grandeur naturelle, au casque plat, tenant du bras gauche un bouclier ovale, de la droite une épée courte et large ; aussi une tête de cheval bridée, une frise de forme courbe ayant dû couronner un édifice circulaire, un chapiteau corinthien. Ces pierres provenant de démolitions avaient été transportées là pour l'édification du rempart. Un éboulement de celui-ci fit découvrir en 1830 trois urnes cinéraires. Depuis ont été recueillies des médailles gauloises ou celtiques en assez grand nombre jamais trouvées ailleurs, vraisemblablement véromanduéennes.

En octobre 1863, à la jonction de trois voies romaines, sont mis à jour des tombeaux de tuiles rouges et des médailles de Crispus (317-326).

Les grandes fouilles furent effectuées en novembre 1885 où furent mises à jour les quelques 750 tombes d'un cimetière civil gallo-romain s'étendant à l'ouest des fortifications sur près d'un km de longueur et une assez faible largeur, avec deux solutions de continuité. Ce cimetière, où l'on découvrit peu de soldats, ayant d'abord été utilisé par les païens puis par les chrétiens. Plusieurs cercueils de pierre groupés comme par une population riche n'ont donné aucun objet rare, sans doute parce qu'ils durent être violés peu après l'inhumation. Les corps ensevelis dans d'épais cercueils de bois, aux clous mesurant jusqu'à 18 cm reposaient à des profondeurs variables. Les offrandes consistaient en bijoux, coffrets, ornements en matières diverses, vases en verre ou en bronze, poteries plus ou moins fines portant trace de leur fabrication, instruments professionnels, de toilette, de cuisine, monnaie d'or, d'argent et de bronze, aliments. Elles furent déposées au pied du cercueil, le plus souvent au-delà de la bière, quelquefois au-dessus ou sur les côtés, les vases plus rarement à la tête ou à la hauteur des hanches.

La forme et la variété de ces offrandes laisse penser qu'on inhuma à cet endroit de la fin du 3<sup>e</sup> siècle au commencement du 5<sup>e</sup>. Les dernières médailles recueillies sont à l'effigie des empereurs Honorius et Arcadius (395-408) ; les inhumations cessèrent donc en 407, lors de la ruine totale de Vermand par les Vandales.

De ces fouilles qui ont donné une grande quantité d'objets, de médailles, de vases du Bas-Empire aujourd'hui classés dans des collections particulières ou dans les musées internationaux, on a acquis la preuve matérielle de l'importance de Vermand après la destruction de Saint-Quentin vers 275 jusqu'en 407 date de son anéantissement ; le nombre des tombes civiles indique une population nombreuse relativement tranquille durant plus d'un siècle. Sans doute y vécurent aussi quelques administrateurs romains, car le 13 novembre 1885

fut mise à jour une grande chambre funéraire ayant dû ensevelir un centurion ; son sarcophage fait de 14 pierres dures taillées, contenait avec les ossements une épée de fer brisée, des débris de tissus aux fils d'or ; une paroi de la chambre garnie d'un fort beau bouclier circulaire ; sur le cercueil des armes et ornements divers ; au pied dix fers de javelot, une hachette en fer, une lance décorée à sa jonction avec la hampe d'une tête de lion en bronze, trois pièces artistement ciselées, une magnifique boucle de ceinturon en argent ciselé, un antique jeu de dames, un sou d'or, toutes pièces aujourd'hui exposées au Musée de Washington.

Ces importantes fouilles, opérées trop hâtivement et sans assez de précautions, ont jeté un peu de lumière sur les origines de notre civilisation ; elles ont accrédité ou renforcé certaines hypothèses ; reprises avec les méthodes actuelles, elles pourraient encore heureusement servir l'histoire et l'archéologie.

#### SOURCES

Mémoires de la Société Académique de St-Quentin : J. Pilloy et Th. Eick : Sépultures gallo-romaines. Th. Eick : Fouilles complètes.

